

**Province de Québec
Conseil municipal de la Municipalité de
Saint-Louis-du-Ha ! Ha !**

Le lundi 4 décembre 2023

À une session ordinaire du conseil municipal de notre localité, tenue le lundi 4 décembre 2023 à 20h tenue sous la présidence de Madame Mélissa Lord, mairesse, sont présents les conseillers suivants :

Madame Johanny Morneau-Briand
Monsieur Richard Bossé
Monsieur Patrick Beaulieu
Monsieur Roberto Pelletier
Monsieur Frédéric Beaulieu
Monsieur Normand Lizotte

Assiste également à la séance du conseil, Marie-Josée Corbin, directrice générale / greffière trésorière.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie des projets de procès-verbaux ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

1- Mot de bienvenue

Madame la mairesse souhaite la bienvenue à tous les membres présents et à tous ceux et celles qui composent l'assistance.

2- Conformité du quorum

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum requis et déclare la session ouverte.

3- Adoption de l'ordre du jour

PROJET ORDRE DU JOUR

1- MOT DE BIENVENUE

2- CONFORMITÉ DU QUORUM

3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :

4.1 Réunion du 6 novembre 2023

4.2 Réunion extraordinaire du 20 novembre 2023

5- SUIVI DES DOSSIERS

6- APPROBATION DES COMPTES ET DÉBOURSÉS

6.1 Approbation des comptes et des déboursés pour municipalité :

6.2 Approbation des comptes et des déboursés pour Lac Dôle :

7- CORRESPONDANCE :

8- AFFAIRES FINANCIÈRES :

- 8.1 Demande de contribution financière
- 8.2 Acceptation d'une licence pour partage plateforme avec la MRC
- 8.3 Autorisation demande carte de crédit
- 8.4 Demande d'aide financière de la fondation du centre d'étude collégiales du Témiscouata
- 8.5 Autorisation à renouveler notre cotisation à la Fédération québécoise des municipalités
- 8.6 Demande d'aide financière présentée par le fonds jeunesse Témiscouata
- 8.7 Demande de remboursement du matricule 9382-61-5905.00-0000 pour trop payé.
- 8.8 Renouvellement Annuel Groupe acciSST

9- GREFFE ET ORGANISATION :

- 9.1 Résolution – calendrier des réunions conseil 2024
- 9.2 Résolution – mandats des élus aux différents comités
- 9.3 Nomination d'un maire suppléant
- 9.4 Nomination d'un remplaçant au maire pour assister aux réunions de la MRC
- 9.5 Demande d'aide financière – année 2023-2024 partie 2 – appui au démarrage, à la bonification et à la mise en œuvre de projets de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité
- 9.6 Responsable du projet de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité
- 9.7 Adoption d'un budget 2023 révisé de l'OMH

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

- 10.1 Modification de la résolution 03-06-9636 Nomination des fonctionnaires désignés - administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux
- 10.2 Autorisation à participer à un colloque en sécurité civile
- 10.3 Modification de la résolution 06-07-9799 pour programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières

11- TRAVAUX PUBLICS

- 11.1 Modification résolution 06-07-9851 pour autorisation d'un comité en santé et sécurité au travail

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

- 13.1 Décision concernant l'offre de services pour la patinoire
- 13.2 Acceptation contrat de peinture au centre des loisirs

13.3 Contribution aide financière pour rénovation intérieure du centre des loisirs

13.4 Contribution aide financière pour le projet du 150 ième

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 Autorisation à renouveler notre enregistrement 2024 à camping Québec

14.2 Autorisation à renouveler nos droits annuels d'enregistrement à Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ)

14.3 Contribution aide financière pour le carnet de santé du camping lac dôle

15- Affaires diverses;

15.1 Demande du Club Quad Trans-Témis

15.2 Résolution mandatant Raymond Chabot Grant Thornton pour la reddition de compte

15.3 Recommandation d'une équilibration du rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2025-2026-2027.

16- Période de questions :

17- Levée de l'assemblée.

Il est donc proposé par monsieur Frédéric Beaulieu appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit adopté avec l'item « Affaires diverses » ouvert.

4- ADOPTION DES PROCES-VERBAUX

4.1 RÉUNION DU 6 NOVEMBRE 2023;

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture.

b) Commentaires et/ou corrections :

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 novembre 2023 soit adopté et que Madame la mairesse et Madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

4.2 REUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2023 ;

a) Dispense de lecture :

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, madame la mairesse est dispensée d'en faire la lecture

b) Commentaires et/ou corrections :

Madame Johanny Morneau-Briand apporte une correction à la résolution 06-07-9871 qu'il manque le montant de la contribution municipale.

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 20 novembre 2023 soit adopté et que Madame la mairesse et Madame la directrice générale/greffière-trésorière soient par la présente résolution autorisés à les signer.

5- Suivi des dossiers :

- Résumer Johanny Morneau-Briand recherche bénévole pour la bibliothèque, reçu 1000.00\$ de la Caisse Desjardins; réaménagent biblio (peinture + coin pour les plus jeunes).
- Résumer Roberto Pelletier nouveau membre dans le comité des loisirs, planification Carnaval, mise en place ballon sur glace.
- Normand Lizotte réunion RIDT semaine prochaine.
- Richard Bossé réunion OH le 5 décembre.
- Résumé Mairesse de la réunion à la MRC
Le 22 novembre dernier, nous étions invités au centre PGR pour l'accueil des nouveaux arrivant au Témis. Des gens de partout, tous aussi résilients qu'heureux d'être parmi nous. La Belgique, le Maroc plusieurs partie de l'Afrique, la Colombie, l'Ukraine et la France. Une dame de la Colombie nous a fait une superbe présentation et son discours dans un français parler un peu casser, nous a très clairement expliquer que nous sommes tous de la même race...à l'intérieur. L'auditoire était ému lorsque celle-ci nous a remercié parce qu'elle trouvait extraordinaire que sa famille puisse évoluer au sein de communauté comme la nôtre et que la sécurité n'était pas une inquiétude du quotidien. Nous nous sommes fait offrir un buffet aux saveurs de partout et je vous dis, quelle belle découverte pour l'épicurienne que je suis!

Les maires se sont déplacés à la MRC pour la réunion de 19h.

- Lois 25
- Adoption du budget de la MRC
- Sécurité civil un poste à temps plein
- Adoption des prévisions du transport adapté

6- APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES

6.1 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES MUNICIPALITE :

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9874

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 novembre 2023 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **91 926.82 \$** et de salaire net de **38 986.30 \$**.

-ADOPTÉE-

6.2 APPROBATION DES COMPTES ET DEBOURSES LAC DÔLE:

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9875

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les bordereaux des comptes à payer pour la période se terminant le 30 novembre 2023 et d'autoriser le paiement, à même le fonds de fonctionnement, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de **7 092.05 \$** et de salaire net de **1 670.15 \$**.

-ADOPTÉE-

7- CORRESPONDANCE

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de la correspondance, la directrice générale peut répondre si questions.

8- AFFAIRES FINANCIÈRES

8.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9876

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière de Fondation Philippe Laprise Complètement TDAH pour aider à poursuivre leur mission, qui est de sensibiliser, mobiliser et passer à l'action pour assurer un meilleur avenir aux personnes touchées par le trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des membres présents de refuser la demande d'aide financière.

-ADOPTÉE-

8.2 ACCEPTATION D'UNE LICENCE POUR PARTAGE PLATEFORME AVEC LA MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9877

CONSIDÉRANT la proposition de la MRC pour le partage de la plateforme ArcGis Online;

CONSIDÉRANT QUE nous aurions notre code d'accès en ligne et aurait aussi accès à Boris;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter proposition de la MRC pour le partage de la plateforme ArcGis Online au montant de 190.00 \$ annuellement.

-ADOPTÉE-

8.3 AUTORISATION DEMANDE CARTE DE CRÉDIT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9878

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale, Marie-Josée Corbin de faire la demande d'une carte de crédit au nom de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! au montant 2 000\$.

-ADOPTÉE-

8.4 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2024 DE LA FONDATION DU CENTRE D'ÉTUDE COLLÉGIALES DU TÉMISCOUATA

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9879

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour contribuer à la Fondation du centre d'étude collégiales du Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette campagne de financement est de contribuer à la rétention et à la migration des jeunes adultes au Témiscouata et est un moyen efficace de lutter contre la dévitalisation de notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE le CÉCT, par son « SERVICE AUX ENTREPRISE », offre sur le territoire de la formation liée au développement des compétence des employés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu à

l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à contribuer campagne de financement 2023 de la Fondation du centre d'étude collégiales du Témiscouata au montant de 100.00\$.

-ADOPTÉE-

8.5 AUTORISATION À RENOUELER NOTRE COTISATION À LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9880

CONSIDÉRANT la réception de la demande de renouvellement de notre cotisation 2024 de la Fédération Québécoise des municipalité (FQM);

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à renouveler notre cotisation à la FQM au montant de 1 470.96 \$ taxes incluses.

-ADOPTÉE-

8.6 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE PRÉSENTÉE PAR LE FONDS JEUNESSE TÉMISCOUATA

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9881

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'aide financière pour contribuer au Fonds Jeunesse Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE le but de ce Fonds est de contribuer à la rétention et à la migration des jeunes de 16 à 35 ans au Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière demandée est de 0.25 \$ per capita pour l'année 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à participer au Fonds Jeunesse Témiscouata pour l'année financière 2024 et à payer un per capita de 0.25 \$ représentant un montant de 312.75\$.

-ADOPTÉE-

8.7 DEMANDE DE REMBOURSEMENT DU MATRICULE 9382-61-5905.00-0000 POUR TROP PAYÉ.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9882

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de remboursement du matricule 9382-61-5905.00-0000 pour paiement en trop;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'accepter de rembourser le matricule 9382-61-5905.00-0000 au montant du trop payé 414.82 \$.

-ADOPTÉE-

8.8 RENOUELEMENT ANNUEL GROUPE ACCISST

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9883

CONSIDÉRANT la réception de la demande de renouvellement annuel – entente de service 2023-2024;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! d'accepter le renouvellement annuel – entente de service 2023-2024 au montant de 1 000 \$ plus taxes et d'autoriser la directrice générale, Marie-Josée Corbin à signer l'entente.

-ADOPTÉE-

9- GREFFE ET ORGANISATION :

9.1 RÉSOLUTION – CALENDRIER DES RÉUNIONS CONSEIL 2024

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9884

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 148 du Code municipal le conseil établit avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le dit article prévoit au moins une réunion par mois

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le calendrier des réunions régulières du conseil municipal 2024 tel que présenté ici-bas et que l'heure pour le début de chaque rencontre soit à 20h0

Mois	Date
Janvier	Lundi 15 janvier 2024
Février	Lundi 5 février
Mars	Lundi 4 mars
Avril	Lundi 8 avril
Mai	Lundi 6 mai
Juin	Lundi 3 juin
Juillet	Mardi 2 juillet
Août	Lundi 5 août
Septembre	Mardi 3 septembre
Octobre	Lundi 7 octobre
Novembre	Lundi 4 novembre
Décembre	Lundi 2 décembre

-ADOPTÉE-

9.2 RÉSOLUTION – MANDATS DES ÉLUS AUX DIFFÉRENTS COMITÉS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9885

CONSIDÉRANT QU'il est devenu nécessaire de désigner officiellement par résolution la ou les personne(s) qui assistera(ont) aux réunions des différents comités;

Il est proposé par monsieur Normand Lizotte, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer aux responsables des différents comités la ou les personne(s) suivante(s) qui a(ont) été mandatée(s) par le conseil municipal pour assister aux réunions de ces comités :

LOISIRS	ROBERTO PELLETIER
VTT TRANS TÉMIS ET MOTONEIGE	PATRICK BEAULIEU
	ROBERTO PELLETIER
RÉGIE INTER, INFRASTRUCTURE PORTAIRES LAC TÉMISCOUATA	MÉLISSA LORD
TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF	RICHARD BOSSÉ
CORPORATION SENTIER RDL-TÉMISCOUATA	PATRICK BEAULIEU
TRAVAUX PUBLICS	PATRICK BEAULIEU
	RICHARD BOSSÉ
SÉCURITÉ CIVILE	MÉLISSA LORD
SÉCURITÉ INCENDIE	PATRICK BEAULIEU
RIDT	NORMAND LIZOTTE S : MÉLISSA LORD
TOURISME	MÉLISSA LORD
BIBLIOTHÈQUE	JOHANNY MORNEAU-BRIAND
OFFICE MUNICIPALE	RICHARD BOSSÉ
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME	NORMAND LIZOTTE
	FRÉDÉRIC BEAULIEU
POLITIQUE FAMILIAL MADA	JOHANNY MORNEAU-BRIAND
CORPORATION DES HAUTS SOMMETS	MÉLISSA LORD / S : FRÉDÉRIC BEAULIEU
LAC DÔLE	ROBERTO PELLETIER
	MÉLISSA LORD

-ADOPTÉE-

9.3 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9886

CONSIDÉRANT QUE le mandat du maire suppléant est à renouveler;

Monsieur Richard Bossé propose madame Johanny Morneau-Briand.

Madame Johanny Morneau-Briand conseillère accepte.

En conséquence, il est résolu à la majorité des conseillers que madame Johanny Morneau-Briand soit mairesse suppléante de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! pour un terme d'un an.

-ADOPTÉE-

9.4 NOMINATION D'UN REMPLAÇANT AU MAIRE POUR ASSISTER AUX RÉUNIONS DE LA MRC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9887

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un remplaçant pour assister aux réunions de la M.R.C. lorsque la mairesse est dans l'incapacité d'y assister;

Il est proposé par monsieur Roberto Pelletier, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Normand Lizotte substitut à la mairesse pour assister aux réunions de la M.R.C. lorsque celle-ci sera dans l'incapacité d'y assister.

Le conseiller monsieur Normand Lizotte accepte cette responsabilité.

-ADOPTÉE-

9.5 DEMANDE D'AIDE FINANCIERE – ANNEE 2023-2024 PARTIE 2 – APPUI AU DEMARRAGE, A LA BONIFICATION ET A LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS DE COOPERATION INTERMUNICIPALE VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9888

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Pierre-de-Lamy désirent présenter un projet de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité (adjointe administrative) dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu et appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! organisme responsable du projet.

-ADOPTÉ-

9.6 RESPONSABLE DU PROJETS DE COOPERATION INTERMUNICIPALE VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9889

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Louis-du-Ha! Ha! et Saint-Pierre-de-Lamy désirent présenter un projet de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité (adjointe administrative) dans le cadre de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand et appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Saint-Louis-du-Ha! Ha! s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité et à assumer une partie des coûts ;
- Le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet ;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;
- La mairesse, Mélissa Lord et la directrice générale greffière-trésorière sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

-ADOPTÉ-

9.7 ADOPTION DU BUDGET 2023 RÉVISÉ DE L'OMH

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9890

CONSIDÉRANT le budget révisé 2023 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Louis-du-Ha! Ha! !

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte les prévisions budgétaires révisées 2023 de l'Office Municipal d'Habitation telles que proposées par la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée

10- SÉCURITÉ PUBLIQUE :

10.1 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 03-06-9636 NOMINATION DES FONCTIONNAIRES DÉSIGNÉS - ADMINISTRATION ET APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9891

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 03-06-9636 Nomination des fonctionnaires désignés - administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux;

CONSIDÉRANT QU'il manque 2 personnes sur cette résolution,

- Gérald Dubé, Préventionniste incendie à la MRC de Témiscouata pour les bâtiments classés à risque élevé et très élevé d'incendie
- Sébastien Bérubé, Directeur incendie pour la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la modification de la résolution 03-06-9636 en ajoutant les deux nominations des fonctionnaires désignés - administration et application des règlements d'urbanisme et des règlements généraux.

-ADOPTÉE-

10.2 AUTORISATION À PARTICIPER À UN COLLOQUE EN SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9892

CONSIDÉRANT l'invitation reçue de l'APEQ et du ministère de la Sécurité publique du Québec pour participer à un colloque en sécurité civile le 2 ou 3 février 2024 à la salle Beaulieu Culturel du Témiscouata

CONSIDÉRANT QUE le thème de cette journée est « Consolidation des acquis et identification d'enjeux possibles en sécurité civile »;

CONSIDÉRANT QUE ce colloque s'adresse aux directeurs des services incendies, aux coordonnateurs des mesures d'urgence, aux maires et conseillers municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est au montant de 340 \$ par personne incluant la formation, le repas du midi et les pause-café;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à inscrire trois personnes à ce colloque, c'est-à-dire madame la

maire, MéliSSa Lord, monsieur le directeur du service incendie, Sébastien Bérubé et madame Marie-Josée Corbin, directrice générale et à payer le coût d'inscription au montant de 340 \$ par personne.

-ADOPTÉE-

10.3 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 06-07-9799 POUR PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIERES

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9893

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I pour le programme pompiers II au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT une demande pour l'ajout de 2 officiers non urbain par le directeur incendie;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! à autoriser la directrice générale, Marie-Josée Corbin d'apporter la modification de la résolution 06-07-9799 pour le programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières en rajoutant monsieur Mathieu Quevillon et monsieur Yan Thibault pour la formation d'officiers non urbain.

-ADOPTÉE-

11- TRAVAUX PUBLICS :

11.1 MODIFICATION RÉSOLUTION 06-07-9851 POUR AUTORISATION D'UN COMITÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9894

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 06-07-9851 résolution pour autorisation d'un comité en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT QU'il manque 3 personnes sur cette résolution,

- Philippe Saucier, Pompier volontaire
- Tommy Beaulieu, Pompier volontaire
- Jean-Philippe Lizotte, Manœuvre voirie

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la modification de la résolution 06-07-9851 en rajoutant les trois personnes désignées pour le comité en santé et sécurité au travail.

-ADOPTÉE-

12- URBANISME :

13- LOISIRS, CULTURES ET VIE COMMUNAUTAIRES :

13.1 DÉCISION CONCERNANT L'OFFRE DE SERVICES POUR LA PATINOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9895

CONSIDÉRANT la décision du conseil municipal d'offrir à forfait l'entretien et le glaçage de la patinoire cette année;

CONSIDÉRANT la réception d'une seule candidature qui est disposée à prendre le contrat;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de monsieur André Guimond au montant de 6 000 \$ pour toute la saison de l'hiver 2023-2024.

-ADOPTÉE-

13.2 ACCEPTATION CONTRAT DE PEINTURE AU CENTRE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9896

CONSIDERANT QUE le centre des loisirs a besoin de renouveau pour en faire un lieu intergénérationnel,

CONSIDERANT QU'il a besoin de rafraichissement et de certaines modifications de l'emplacement,

CONSIDERANT QU'il a eu demande de soumissions de fait et qu'elles étaient très onéreuses;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Richard Bossé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la proposition de monsieur André Guimond de faire le contrat de peinture au centre de loisirs au montant de 1 130.00 \$.

-ADOPTÉE-

13.3 CONTRIBUTION AIDE FINANCIÈRE POUR RÉNOVATION INTÉRIEURE DU CENTRE DES LOISIRS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9897

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été fait à partir de notre enveloppe locale du fond de ruralité à la MRC pour la rénovation de notre centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été accepté par la MRC;

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepté la contribution municipale au montant de 340.00 \$ (10%) pour la rénovation de notre centre des loisirs et que le montant verser par la MRC seras de 3 060 \$ (90%) à partir de notre enveloppe locale du fond de ruralité.

-ADOPTÉE-

13.4 CONTRIBUTION AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROJET DU 150 IÈME

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9898

CONSIDÉRANT QUE le comité bénévole du 150 IÈME à fait la demande pour la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie à la MRC de Témiscouata;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été accepté par la MRC pour une montant de 3 825.00 \$;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par monsieur Normand Lizotte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepté la contribution municipale au montant de 225.75 \$ (10%) pour le projet de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et qu'un premier montant pour la phase 1 est demandé à la MRC au montant de 2 031.75 \$ (90%) à partir de notre enveloppe locale du fond de ruralité.

-ADOPTÉE-

14- CAMPING DU LAC DÔLE :

14.1 AUTORISATION À RENOUVELER NOTRE ENREGISTREMENT 2024 À CAMPING QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9899

CONSIDÉRANT la réception de la demande de renouveler nos frais d'enregistrement 2024 à camping Québec.

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! de renouveler nos frais d'enregistrement 2024 à camping Québec au montant de 145.00\$.

-ADOPTÉE-

14.2 AUTORISATION À RENOUELER NOTRE COTISATION À LA CORPORATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9900

CONSIDÉRANT la réception de la demande de renouvellement de notre droit annuel d'enregistrement 2023-2024 la corporation de l'industrie touristique du Québec;

Il est proposé par monsieur Frédéric Beaulieu, appuyé par madame Johanny Morneau-Briand et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à renouveler notre droit annuel d'enregistrement 2023-2024 à la corporation de l'industrie touristique du Québec au montant de 145.00 \$.

-ADOPTÉE-

14.3 CONTRIBUTION AIDE FINANCIÈRE POUR LE CARNET DE SANTÉ DU CAMPING LAC DÔLE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9901

CONSIDÉRANT QUE nous avons déposé une demande d'aide financière à partir de notre enveloppe locale du fond ruralité/ région à la MRC de Témiscouata pour un carnet de santé et l'élaboration d'un plan de développement du camping.

CONSIDÉRANT QUE la demande a été accepté par la MRC au montant de 51 714.00 \$;

Il est proposé par monsieur Richard Bossé, appuyé par Patrick Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepté la contribution municipale au montant de 5 746.00 \$ pour le total des 4 phases (10%) pour un carnet de santé et l'élaboration d'un plan de développement du camping et qu'un premier montant pour la phase 1 est demandé à la MRC au montant de 4 831.20 \$ (90%) à partir de notre enveloppe locale du fond de ruralité.

-ADOPTÉE-

15- AFFAIRES DIVERSES :

15.1 DEMANDE DU CLUB QUAD TRANS-TÉMIS

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9902

CONSIDÉRANT la réception d'une demande d'autorisation à la municipalité pour circuler sur le rang Vieux Chemin à partir du sentier 80 et allant vers l'est pour rejoindre le sentier plus loin en contournant la terre de M. Beaulieu tel que mentionné au plan qui est joint à la demande du Club Quad Trans-Témis Inc.;

Il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Roberto Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande fait par le Club Quad Trans-Témis Inc.

-ADOPTÉE-

15.2 RÉOLUTION MANDATANT RAYMOND CHABOT GRAND THORTON POUR LA REDDITION DE COMPTE

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9903

Il est proposé par madame Johanny Morneau-Briand, appuyé par monsieur Frédéric Beaulieu et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! à mandater Raymond Chabot grand Thornton à procéder à la mission de procédures convenues sur la dépense déclarées dans la reddition de compte finale dans le cadre du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et pour la Taxe sur l'Essence et Contribution du Québec (TECQ) 2019-2024.

-ADOPTÉE-

15.3 RECOMMANDATION D'UNE ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION POUR LE PROCHAIN CYCLE TRIENNAL 2025-2026-2027.

RÉSOLUTION NUMÉRO : 06-07-9904

Reporter à la prochaine séance.

16- PÉRIODE DE QUESTIONS :

Demande pose de micro pour mieux entendre dans l'assistance.

17- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à **21H15**.

Je, Mélissa Lord, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

Conformément l'article 144 du Code Municipal, ce procès-verbal est signé par la directrice générale/greffière-trésorière adjointe.

Mélissa Lord

Mairesse

Marie-Josée Corbin

Directrice générale/greffière-
trésorière